

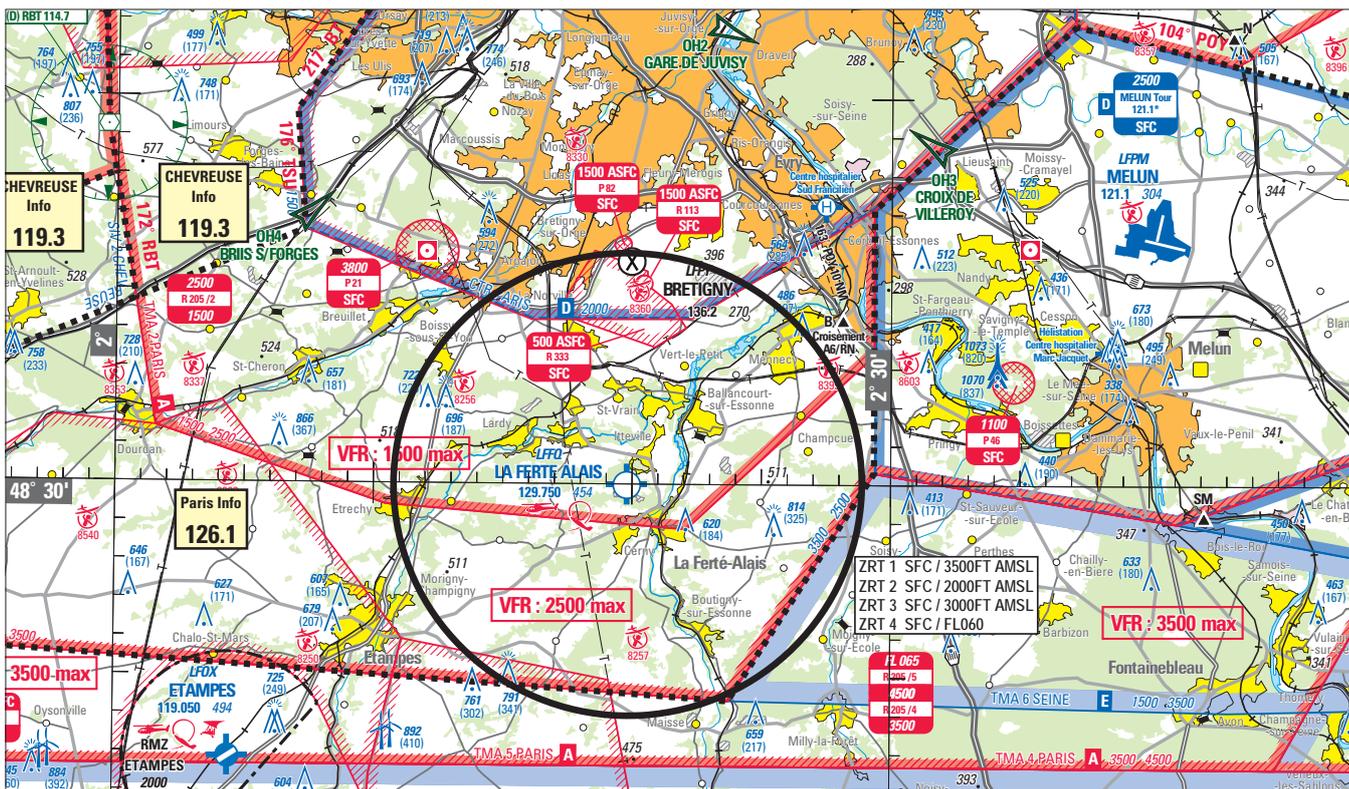
Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) dans la CTR et TMA PARIS pour meeting aérien La Ferté Alais (« Le temps des hélices »)

En vigueur : Du 05 au 09 juin 2019

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : La Ferté Alais LFFQ

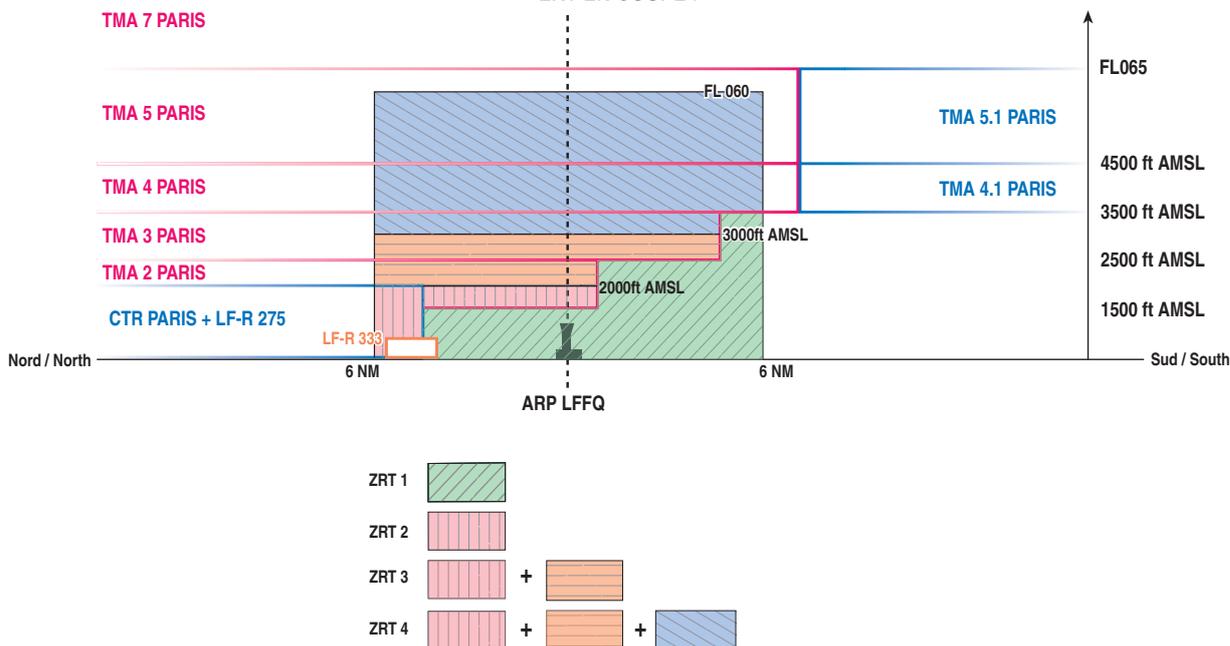
**ACTIVITÉ**

Manifestation aérienne de grande importance sur l'aérodrome de La Ferté Alais (LFFQ) nécessitant la création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) pour protéger les évolutions de patrouilles acrobatiques.  
Une seule des ZRT 2, 3 ou 4 sera active à la fois, et seront activées en fonction du programme des vols.



Extrait carte SIA au 1 / 250 000 Région Parisienne édition 1 - 2019

**ZRT EN COUPE :**



## DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

**ZRT 1 :** active du 05 au 09 juin inclus de 0700 à SS+30'

**ZRT 2 :** activable du 05 au 09 juin inclus de 0700 à SS+30'

**ZRT 3 :** activable :

les 05 et 06 juin de 0800 à 1900

le 07 juin de 0800 à SS+30'

le 08 juin de 1000 à SS+30'

le 09 juin de 1100 à 1730

**ZRT 4 :** activable :

le 05 juin de 1200 à 1700

le 06 juin de 0900 à 1700

le 07 juin de 0900 à 1700

les 08 et 09 juin de 1100 à 1730.

Une seule des ZRT 2, 3 et 4 est active à la fois.

## LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites verticales :

**ZRT 1 :**

Cercle de 6 NM de rayon centré sur le point : 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ)

À l'exclusion des portions interférentes de la CTR Paris, des TMA Paris parties 2 et 3 et des zones LF-R 275 Paris, LF-R 205/2, LF-R 205/3, LF-R 3101C, LF-R 113 Brétigny et LF-R 333 Brétigny Leudeville.

**ZRT 2, 3 :**

Cercle de 6 NM de rayon centré sur le point : 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ)

À l'exclusion de la portion interférente de la ZRT 1 décrite supra et des zones LF-R 113 Brétigny et LF-R 333 Brétigny Leudeville.

**ZRT 4 :**

Cercle de 6 NM de rayon centré sur le point : 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ)

À l'exclusion des portions interférentes de la ZRT 1 décrite supra, des TMA Paris 4 et 5 et des zones LF-R 205/4, LF-R 205/5, LF-R 113 Brétigny et LF-R 333 Brétigny Leudeville.

Limites verticales :

ZRT 1 : SFC / 3500FT AMSL

ZRT 2 : SFC / 2000FT AMSL

ZRT 3 : SFC / 3000FT AMSL

ZRT 4 : SFC / FL060

## INFORMATION DES USAGERS

ZRT 1, 2, 3 et 4, information des usagers :

LA FERTE ALAIS A/A : 129.750 MHz

PARIS INFO : 129.625 MHz

SEINE INFO : 134.300 MHz

Activité réelle des ZRT 2, 3 et 4 connue de :

ORLY APP : 123.875 MHz

SEINE INFO : 134.300 MHz

## STATUT ET SERVICES RENDUS

**ZRT 1 :**

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active, coexiste avec les portions d'espace aérien avec lesquelles elle interfère et se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère (*à l'exception des espaces exclus*).

Les services rendus sont conformes aux classes de ces portions d'espace aérien avec lesquels la ZRT coexiste, et rendus par les organismes habituels.

**ZRT 2, 3 et 4 :**

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère (*à l'exception des espaces exclus*).

Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par ORLY APP.

## CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT 1 :

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :

- ◆ aéronefs participant à la manifestation aérienne ;
- ◆ aéronefs autorisés par le Directeur des vols ;
- ◆ aéronefs basés et entraînements, après accord préalable du Directeurs des vols ;
- ◆ aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone réglementée temporaire après contact préalable avec le Directeur des vols (Tél : 06.07.74.84.36).

ZRT 2, 3 et 4 :

CAG / CAM: contournement obligatoire à l'exception des :

- ◆ aéronefs participant à la manifestation aérienne ;
- ◆ aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone réglementée temporaire après contact préalable avec le Directeur des vols (Tél : 06.07.74.84.36).

## DISPOSITIONS PARTICULIERES

Pendant l'activation de la ZRT 1 :

- ◆ l'activité de voltige n°6216 La Ferté Alais est suspendue ;
- ◆ les activités d'aéromodélisme n°8256 Boissy sous Saint-Yon et n°8257 Vayre sur Essonne et n°8516 Saint Vrain restent utilisables dans les conditions accordées par la direction des vols.

Pendant l'activation des ZRT 2, 3 et 4 :

- ◆ l'activité d'aéromodélisme n° 8360 Leudeville reste utilisable dans les conditions accordées par la Direction des vols.